Mécanicien(ne) de tracteurs et machines agricoles et horticoles (15 à 25 ans)

RÉF | 4208

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de : Effectuer les différentes opérations d'entretiens périodiques et préventives des véhicules; Remplacer ou réparer par dépose et pose la ou les pièces défectueuses; Réaliser des réglages nécessaires au bon état de fonctionnement du véhicule (généralement à l'aide d'appareils spécifiques); Diagnostiquer une panne ou une anomalie; Organiser son poste de travail; Organiser et gérer les interventions.

Programme

- **Connaissances générales :**

  Français; Mathématique; Droit; Commerce; Monde contemporain.

- **Connaissances professionnelles :**

  1ère apprentissage :
  Transmissions (16h)
  Direction - suspensions (16h)
  Moteurs - refroidissement - climatisation (48h)
  Freins (10h)
  Equipements électriques et électroniques (14h)
  Alimentations diesel (12h)
  Carrosserie - éléments de sécurité (8h)
  Alimentations essence (8h)
  Prévention Educam (8h)
  Lecture de schémas (16h)
  Electricité (24h)

  2ème apprentissage :
  Détection et résolution d'anomalies (26h)
  Electronique (18h)
  Alimentations essence (12h)
  Transmissions (12h)
  Direction - suspensions (12h)
  Moteurs - refroidissement (24h)

Freins (12h)
Equipements électriques et électroniques (12h)
Alimentations diesel (20h)
Carrosserie - éléments de sécurité (8h)

3ème apprentissage :
Electronique digitale, capteurs, actuateurs (44h)
Alimentations essence (12h)
Freins (12h)
Transmissions (12h)
Carrosserie - éléments de sécurité (8h)
Moteurs refroidissement (24h)
Alimentations diesel (20h)
Equipements électriques et électroniques (12h)
Direction - suspensions (12h)

- **Pratique en entreprise :**

  Formation en alternance via un **contrat d'alternance** :
  - formation théorique au centre de formation;
  - formation pratique en entreprise.
  Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

  Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil (voir les permanences des délégués à la tutelle).

  Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

  Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

  Vous souhaitez en savoir plus sur l'alternance ?
  Consultez ALT+

- **Attention : l'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.**
  MAIS, les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME.
  Les cours de connaissances générales pourront

être suivis à Bruxelles.

Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours IFAPME, consultez la fiche formation de l'IFAPME

Certification(s) visée(s)

Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

Durée

3 année(s)

Horaire

En journée, 12 heures semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.

Début

Septembre

Coût

Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir entre 15 et 25 ans.
Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans.** Sachant que le contrat d'alternance doit se terminer au plus tard l'année de vos 26 ans, l'accès après 23 ans devra être conditionné à l'établissement du plan de formation.
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un délégué à la tutelle du Sfpme.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme. Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux contrats d'alternance, il s'assurera que vous êtes dans les conditions d'admission. Il établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier). Consultez les permanences des délégués à la tutelle.

Organisme

SFPME / IFAPME - Apprentissage
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: 0800 85 210
https://www.efp.be/

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation